



BCEAO
BANQUE CENTRALE DES ETATS
DE L'AFRIQUE DE L'OUEST

DOSSIER D'APPEL D'OFFRES
AO/ZOO/DBA/024/2021

ACQUISITION DE CARTOUCHES D'ENCRE POUR L'ÉCONOMAT DU SIEGE

AVRIL 2021

PREMIERE PARTIE : DISPOSITIONS GENERALES

I.1. Préambule

La Banque Centrale des Etats de l'Afrique de l'Ouest (BCEAO) est l'Institut d'émission commun aux huit (8) Etats membres de l'Union Monétaire Ouest Africaine (UMOA), à savoir le Bénin, le Burkina, la Côte d'Ivoire, la Guinée-Bissau, le Mali, le Niger, le Sénégal et le Togo.

La BCEAO exerce ses activités à travers :

- le Siège à Dakar ;
- le Secrétariat Général de la Commission Bancaire (SGCB) de l'UMOA, sis à Abidjan ;
- une Direction Nationale dans chacun des États membres, comprenant une Agence Principale et une ou plusieurs Agences Auxiliaires ;
- le Centre de Traitement Fiduciaire (CTF) sis à Yamoussoukro ;
- la Représentation auprès des Institutions Européennes de Coopération (RIEC), sise à Paris.

I.2. Objet

Le présent dossier d'appel d'offres porte sur l'acquisition de cartouches d'encre pour l'économat du Siège de la BCEAO, à Dakar.

I.3. Allotissement

Le dossier d'appel d'offres est constitué d'un (1) lot unique relatif à l'acquisition de cartouches d'encre.

I.4. Visite des lieux

Il n'est pas prévu de visite des lieux.

I.5. Conditions de participation à l'appel d'offres

La participation au présent appel d'offres est ouverte à tous les soumissionnaires éligibles, disposant de qualifications techniques et financières correspondant aux exigences du cahier des charges. Toutefois, il convient de préciser que les sociétés impliquées dans le financement des activités illégales, notamment le blanchiment des capitaux et le terrorisme, ne sont pas autorisées à prendre part au présent appel à concurrence.

I.6. Groupement

Les groupements sont autorisés dans le cadre du présent appel d'offres. Toutefois, la seule forme acceptée est le groupement solidaire. A ce titre, les entreprises concernées devront présenter, dans leur soumission, l'acte constitutif du groupement signé par les Parties. Ce document devra en outre indiquer le chef de file dudit groupement.

I.7. Période de validité des offres

La validité des offres devra être d'au moins cent vingt (120) jours à compter de la date de dépôt.

I.8. Langue de soumission

Les offres et tous les documents concernant la soumission, échangés entre le soumissionnaire et la Banque Centrale, devront être rédigés en langue française.

I.9. Frais de soumission

Le soumissionnaire supportera tous les frais afférents à la préparation et à la présentation de son offre. La Banque Centrale ne sera en aucun cas responsable de ces frais, ni tenue de les régler, quels que soient le déroulement et l'issue de la procédure d'appel d'offres.

I.10. Monnaie de soumission

La monnaie utilisée est le franc CFA. Toutefois, les soumissions libellées en euros seront acceptées pour les fournisseurs établis hors de la zone UMOA. Pour des besoins de comparaison, toutes les offres seront converties en francs CFA.

I.11. Modalités de paiement

En cas d'attribution, les modalités de règlement proposées sont les suivantes :

- une avance de démarrage de trente pour cent (30%) à la signature du contrat contre la fourniture d'une lettre de garantie à première demande délivrée par un Établissement de crédit agréé par la BCEAO. La mainlevée de cette garantie est effectuée par la Banque Centrale dans un délai de vingt-huit (28) jours à compter de la date de livraison conforme des articles ;
- soixante-dix pour cent (70%) à livraison conforme des articles, attestée par la signature du bordereau de livraison par les deux (2) Parties.

I.12. Régime fiscal

En vertu des dispositions des articles 28 du Traité de l'Union Monétaire Ouest Africaine (UMOA), en date du 20 janvier 2007, 7 des Statuts de la BCEAO, 10, paragraphe 10-1 du Protocole relatif aux privilèges et immunités de la BCEAO, annexés audit Traité, et 8 de l'Accord de Siège conclu le 21 mars 1977 entre le Gouvernement de la République du Sénégal et la BCEAO, la Banque Centrale bénéficie, dans le cadre de la présente acquisition, du régime de l'exonération de tous impôts, droits, taxes et prélèvements d'effet équivalent dus dans les Etats membres de l'UMOA.

I.13. Présentation des soumissions

Chaque exemplaire des offres devra être présenté en trois (3) parties distinctes :

- une lettre de soumission ;
- une présentation de la société ;
- une proposition financière.

I.13.1. Lettre de soumission

Le soumissionnaire devra produire une lettre de soumission selon le modèle joint à l'**annexe I** précisant tous les éléments de sa proposition.

Cette lettre devra être signée par un responsable dûment habilité de l'entreprise soumissionnaire.

I.13.2. Présentation du soumissionnaire

La présentation du soumissionnaire comprendra :

- une présentation générale de la société (dénomination, Siège social, domaines de spécialisation, partenaires, etc) ;
 - la listes des références de marchés similaires déjà réalisés en joignant les attestations de bonne exécution ;
-

-
- pour chaque type cartouche proposée, le certificat d'authenticité devra être joint ;
 - joindre le certificat de partenariat avec le fabricant d'encre ;
 - toute information indispensable à une bonne connaissance du soumissionnaire.

En cas de sous-traitance, les mêmes informations concernant le sous-traitant devront être communiquées à la Banque Centrale.

Par ailleurs, le soumissionnaire devra fournir, dans son offre, une copie des documents attestant de son statut juridique, son numéro d'immatriculation le cas échéant ainsi que ses références bancaires conformes aux normes de codification bancaire internationales.

I.13.3. Offre financière

Les prix devront être établis suivant le bordereau joint en **annexe II**. Toutes les rubriques devront être remplies de manière à fournir les renseignements demandés. Les prix devront être libellés en hors taxes et hors douane et comprendre tous les frais exposés, depuis l'expédition jusqu'à la livraison des articles dans les locaux du Siège de la BCEAO (transport, assurance, transit départ et arrivée, dépotage et déchargement inclus), ils sont fermes et non révisables.

I.14. Date et heure limites de transmission des dossiers

En raison de la Covid-19, les offres seront exclusivement transmises en version PDF, par voie électronique, à l'adresse courrier.ZDBA-SAMA@bceao.int au plus tard le mardi **11 mai 2021 à 17 heures TU**, délai de rigueur.

Aucun pli expédié par voie postale (DHL, Chronopost, EMS, etc) ou par porteur ne sera recevable.

I.15. Ouverture des plis et évaluation des offres

Une Commission des Marchés procédera à la réception, la vérification de conformité, l'évaluation ainsi qu'au classement des offres reçues.

Il n'est pas exigé de garantie de soumission. L'évaluation des offres se fera sur la base de leur conformité aux spécifications techniques du présent dossier d'appel d'offres d'une part, de l'analyse et la comparaison des prix proposés, qui s'effectuent au regard des critères économiques et financiers, d'autre part.

Il sera procédé à des ajustements de prix en cas d'erreurs arithmétiques. De même, s'il y a contradiction entre le prix indiqué en lettres et en chiffres, le montant en lettres fera foi.

A l'issue du dépouillement, le marché peut faire l'objet de négociations commerciales avec le soumissionnaire pressenti.

I.16. Vérification de la qualification des candidats

La Banque Centrale se réserve le droit de vérifier les capacités techniques et financières du prestataire retenu à exécuter le marché de façon satisfaisante.

Cette vérification tiendra compte notamment de la capacité et la solvabilité financières du soumissionnaire. Elle pourrait se fonder sur l'examen des preuves de qualification que la Banque Centrale jugera nécessaires.

Le cas échéant, son offre sera rejetée et la Banque Centrale examinera l'offre classée deuxième, puis appréciera également la capacité de ce soumissionnaire à exécuter le marché de façon satisfaisante.

I.17. Publication des résultats

Les résultats provisoires de l'appel d'offres seront publiés sur le site internet de la BCEAO. A cet égard, tout candidat peut former un recours gracieux par écrit, adressé au Directeur Général de l'Administration et des Ressources Humaines, dans un délai maximum de cinq (5) jours ouvrés, à compter de la date de publication des résultats provisoires.

Le recours ne peut porter que sur l'attribution du marché. Le délai de réponse de la BCEAO est de dix (10) jours ouvrés maximum. Passé ce délai et sans une réponse de la BCEAO, le recours doit être considéré comme rejeté.

Lorsque les motifs exposés ne sont pas substantiels ou de nature à remettre en cause la décision d'attribution, la Banque Centrale n'est pas tenue de donner suite au recours. Dans ce cas, le recours doit être également considéré comme rejeté.

I.18. Attribution du marché

Le marché sera attribué, article par article, au soumissionnaire dont l'offre sera la plus économiquement avantageuse, en terme de ratio qualité/coût et une convention pourrait être signée sur la base de prix unitaires pour une durée ne pouvant excéder trois (3) ans.

I.19. Lieu de livraison

La livraison des articles se fera en DAP « Delivered At Place » selon les incoterms 2010, dans les locaux du Siège de la BCEAO à Dakar.

En cas de non-conformité, le retour des articles se fera entièrement à la charge du fournisseur.

I.20. Délais de livraison

Chaque soumissionnaire devra proposer le délai de livraison qui l'engage. Ce délai commencera à courir à compter de la date de commande et devra être scrupuleusement respecté sous peine d'application d'une pénalité égale à un pour mille (1 ‰) du montant de la commande, par jour calendaire de retard.

Toutefois, le montant de ces pénalités ne pourra excéder trois pour cent (3 %) du prix du marché.

I.21. Réception

La réception se fera à la fin de la livraison et après vérification de la conformité des articles aux spécifications demandées. La réception sera attestée par la signature du bordereau de livraison par les deux Parties.

I.22. Garantie

Les articles proposés devront être neufs, de bonne qualité et conformes aux spécifications demandées.

I.23. Litiges et contestations

Tout litige sera réglé à l'amiable. A défaut de règlement à l'amiable, tout différend sera, de convention expresse, soumis à l'arbitrage selon le Règlement d'arbitrage de la Cour Commune de Justice et d'Arbitrage (CCJA) de l'Organisation pour l'Harmonisation en Afrique du Droit des Affaires (OHADA) et tranché par un arbitre ad hoc désigné par la CCJA.

L'arbitrage se déroulera en langue française, à Dakar (Sénégal), selon le droit sénégalais.

Les frais de l'arbitrage seront à la charge de la partie succombante.

I.24. Informations complémentaires

Pour toute demande d'informations complémentaires, les soumissionnaires pourront prendre l'attache de la Direction du Budget et des Approvisionnements, par courriel au moins dix (10) jours avant la date limite de dépôt des offres à l'adresse : courrier.ZDBA-SAMA@bceao.int. Toute demande de renseignements parvenue au-delà du délai précité ne sera pas prise en compte.

Les questions formulées ainsi que les réponses apportées seront mises en ligne sur le site Internet de la BCEAO à l'adresse www.bceao.int. A ce titre, les soumissionnaires sont invités à consulter régulièrement le site.

Annexe I : Formulaire de soumission
(indiquer le lieu et la date)

A l' attention de :

MONSIEUR LE DIRECTEUR DU BUDGET ET DES APPROVISIONNEMENTS

Objet : Appel d'offres pour l'acquisition de cartouches d'encre pour l'économat du Siège de la BCEAO, à Dakar

Nous, soussignés.....soumettons par la présente, une offre de prix pour l'acquisition de cartouches d'encre pour l'économat du Siège de la BCEAO pour un montant de.....FCFA HT/HD ou..... euros.

Nous déclarons, par la présente, que toutes les informations et affirmations faites dans cette offre sont authentiques et acceptons que toute déclaration erronée puisse conduire à notre disqualification.

Notre proposition engage notre responsabilité et, sous réserve des modifications résultant d'éventuelles négociations du marché, nous nous engageons, si notre proposition est retenue, à commencer la prestation au plus tard à la date convenue lors desdites négociations.

Signataire mandaté

Nom et titre du signataire

DEUXIEME PARTIE : SPECIFICATIONS ET QUANTITES DES ARTICLES

Annexe II

N°	Désignation	Unité	Qté	Prix unitaire	Montant Total
1	CARTOUCHE D'ENCRE POUR IMPRIMANTE HP COLOR LASERJET CP6015XH REF: C8382A YELLOW	UNITE	1		
2	CARTOUCHE D'ENCRE POUR IMPRIMANTE HP COLOR LASERJET CP6015XH REF: C8383A MAGENTA	UNITE	1		
3	CARTOUCHE D'ENCRE POUR IMPRIMANTE HP LASERJET 500 COLOR M551DN REF: CE401A BLEU	UNITE	20		
4	CARTOUCHE D'ENCRE POUR IMPRIMANTE HP LASERJET 500 COLOR M551DN REF: CE402A JAUNE	UNITE	20		
5	CARTOUCHE D'ENCRE POUR IMPRIMANTE HP LASERJET 500 COLOR M551DN REF: CE403A MAGENTA	UNITE	15		
6	CARTOUCHE D'ENCRE POUR IMPRIMANTE HP LASERJET 500 COLOR M551DN REF:CE400A NOIR	UNITE	20		
7	CARTOUCHE D'ENCRE POUR IMPRIMANTE HP LASERJET 4014/ 4015X/ 4515 REF: CC364A / 64A NOIR	UNITE	75		
8	CARTOUCHE D'ENCRE POUR IMPRIMANTE HP LASERJET 600 M 603DN REF: CE390A NOIR	UNITE	100		
9	CARTOUCHE D'ENCRE POUR IMPRIMANTE HP LASERJET COLOR REF:HP 508A M553 CF360A NOIR	UNITE	50		
10	CARTOUCHE D'ENCRE POUR IMPRIMANTE HP LASERJET COLOR REF: HP 508A M553 CF361A CYAN	UNITE	40		
11	CARTOUCHE D'ENCRE POUR IMPRIMANTE HP LASERJET COLOR REF: HP 508A M553 CF362A JAUNE	UNITE	30		
12	CARTOUCHE D'ENCRE POUR IMPRIMANTE HP LASERJET COLOR REF: HP 508A M553 CF363A MAGENTA	UNITE	35		
13	CARTOUCHE D'ENCRE POUR IMPRIMANTE HP LASERJET COLOR M477NFW 410 REF: CF410A NOIR	UNITE	6		
14	CARTOUCHE D'ENCRE POUR IMPRIMANTE HP LASERJET COLOR M477NFW 410 REF: CF411A CYAN	UNITE	6		
15	CARTOUCHE D'ENCRE POUR IMPRIMANTE HP LASERJET COLOR M477NFW 410 REF: CF412A YELLOW	UNITE	6		
16	CARTOUCHE D'ENCRE POUR IMPRIMANTE HP LASERJET COLOR M477NFW 410 REF: CF413A MAGENTA	UNITE	6		
17	CARTOUCHE D'ENCRE POUR IMPRIMANTE HP LASERJET M606 REF: HP 81A CF281A NOIR	UNITE	20		
18	CARTOUCHE D'ENCRE POUR IMPRIMANTE HP LASERJET M609 REF : CF237A / 37A NOIR	UNITE	40		
19	CARTOUCHE D'ENCRE POUR IMPRIMANTE HP PHOTOSMART 8453 REF : HP C8767H N° 130 NOIR	UNITE	3		
20	CARTOUCHE POUR IMPRIMANTE OFFICE JET 202 MOBILE PRINTER REF : HP 651 – N9J47A NOIR	UNITE	10		
21	CARTOUCHE POUR IMPRIMANTE OFFICE JET 202 MOBILE PRINTER REF : HP 651 – N9J48A TRI-COULEUR	UNITE	10		